

Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	Extrait du registre des arrêtés de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois
Arrêté n° AR_2023_027 du 29 mars 2023	Arrêté modifiant l'arrêté AR_2023_018 Créant une Régie « Taxe de Séjour »

Le Président,

Vu l'arrêté n°AR\_2023\_018 créant la régie « Taxe de séjour »

## ARRETE

Il est ajouté un article 6 bis :

**Article 6 bis** – Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 10.000 €.

Les autres articles restent inchangés

Fait à Avesnes-sur-Helpe, 29 mars 2023

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le Président,  
Nicolas DOSEN



*Publié sur le site Internet le 21/04/2023*

*Envoyé en préfecture le 31/03/2023*

*Reçu le 31/03/2023*

*Identifiant de télétransmission : 059-200043263-20230331-AR\_2023\_027-AR*